

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 décembre 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

-----

**2015 DLH 314** Subvention (15 000 euros) à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 (15<sup>ème</sup>).

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**